

disposition mais avoir en plus à leurs côtés des aviseurs pour les guider vers telle ou telle autre sphère d'activité, en tenant compte de leurs aptitudes respectives. J'ouvre ici une seconde parenthèse pour féliciter le Gouvernement et l'honorable ministre des Transports (M. Chevrier) en particulier d'avoir reconnu d'une façon tangible les grands services rendus au pays par les marins de la marine marchande, en les faisant bénéficier d'un boni de guerre proportionné à la durée de leurs services. Ils ont beaucoup mérité de la patrie.

Monsieur le président, nous avons également assisté à la création du département de la Reconstruction. Beaucoup de travail a été accompli par ce ministère, tant par l'élaboration de projets futurs que par la mise en application de mesures pour le maintien du niveau d'embauchage industriel. La corpora-tion des biens de guerre, la conversion rapide de notre industrie, la banque de développement industriel, l'administration nationale du logement, l'augmentation des facilités de crédits et des services bancaiers sont des œuvres de reconstruction très prometteuses. Un troisième mais non moins important département a été formé, celui du Bien-être social et de la Santé nationale. Le programme de ce ministère est essentiel à la sécurité sociale du pays et, comme les deux autres d'ailleurs, aura besoin pour son bon fonctionnement de la coopération étroite des provinces. Souhaitons que la conférence inter-provinciale qui débuta le 6 août dernier, sur l'invitation du Gouvernement, aura un dénouement heureux pour l'avenir du pays. Le progrès et le développement du Canada exigent que l'on trouve un terrain d'entente.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, une grande tâche a été accomplie en vue de gagner la paix et d'assurer une transition heureuse de toute notre économie nationale du temps de guerre aux besoins du temps de paix.

Le discours du trône trace les grandes lignes des projets du Gouvernement pour donner suite aux mesures adoptées au cours des sessions antérieures. Le programme de la nouvelle session mentionne, entre autres choses, l'intention du Gouvernement de hâter le licenciement ordonné des hommes et des femmes des forces armées, de conserver des marchés à long terme, de restaurer le commerce extérieur et de favoriser un haut niveau d'embauchage.

Nous tâchons d'assurer la sécurité mondiale en favorisant une prospérité durable. Aucune nation isolée ne pouvant atteindre cet objectif, qui exige la collaboration internationale, nous devons donc restaurer et accroître le commerce mondial. Le Canada a le devoir de

coopérer, pour sa part, en s'assurant des marchés d'exportation et aussi en favorisant les importations; il en retirera des avantages immédiats par l'accroissement de l'embauchage et la hausse du niveau d'existence.

Abstraction faite des avantages déjà mentionnés, l'accroissement du volume de nos exportations et de nos importations exigera bientôt la création d'une flotte canadienne de cargos océaniques modernes. Une telle flotte contribuerait, à mon avis, à la prospérité du Canada en assurant de l'emploi à un plus grand nombre de Canadiens tant comme membres des équipages que comme travailleurs dans les chantiers maritimes affectés à leur construction et réparation. Notre pays, qu'on le remarque bien, ne le cède qu'à nos voisins du sud en matière de production de cargos. En outre, la création et l'entretien d'une flotte marchande réclameront la fondation d'écoles navales en vue de la formation d'un personnel compétent sur les ponts et dans les chambres des machines. L'architecture navale et le génie marin sont au nombre des nouveaux domaines accessibles à la jeunesse canadienne.

Le Canada est certainement un pays maritime. Des océans le bornent à l'est et à l'ouest, et nos eaux intérieures forment un canal maritime qui le pénètre jusqu'au centre. Il nous appartient donc d'exploiter ces avantages naturels et de mieux profiter des moyens de communication à bon marché que nous possédons.

Je nourris sincèrement l'espoir que dans la préparation de l'après-guerre le Gouvernement donnera son attention à la navigation, côtière et intérieure. Ces considérations m'amènent à des questions qui intéressent directement mon comté. Les petits navires fréquentent nombreux le golfe et le fleuve Saint-Laurent; ils constituent un lien essentiel, par eau, entre Montréal, Québec et les autres ports de la rive nord comme de la rive sud. L'amélioration des ports qui existent et l'aménagement d'un plus grand nombre de ports sur les côtes du fleuve feraient l'avantage de ceux qui exercent ce commerce, et du même coup de ces régions du pays dont ces navires sont les seuls moyens de communication avec les centres industriels déjà mentionnés.

Le Gouvernement a montré son intérêt dans nos pêcheries, lorsqu'il a si opportunément établi un prix minimum sur nos produits. Nos pêcheurs sont bien contents de cette décision, et j'espère qu'on la fera suivre de mesures qui nous assureront des débouchés, lorsqu'il s'agira de trouver des marchés d'exportation au commerce du Canada. Les pêcheurs de mon comté, en plus des nouveaux ports de pêche qu'ils demandent, voudraient aussi un service météorologique. A mon avis, il serait